

Parution : Octobre 2016



BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de septembre 2016 totalisant 33 320,13\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 35 à 39 totalisant 10 354,66\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

7 novembre, 5 décembre.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES POUR 3 ANS (2016-2017, 2017-2018, 2017-2018)

La municipalité a octroyé le contrat à Services sanitaires Denis Fortier Inc., le seul soumissionnaire conforme pour un contrat de trois (3) ans au montant de 103 919,12\$ taxes incluses.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 372 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 345 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La municipalité a adopté le règlement numéro 372 et délègue au directeur général (secrétaire-trésorier) le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

FDT-FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES-AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC MUNICIPAL

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appui le projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement financier d'un montant de 14 336,00\$ qui représente 23,63% du coût total du projet; Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à agir en son nom et à signer les documents nécessaires à ce projet.

CLUB DES MOTONEIGISTES DU LAC WILLIAM-AIDE FINANCIÈRE

Les membres de ce conseil acceptent d'aider financièrement le Club des Motoneigistes du Lac William jusqu'à concurrence de 800,00\$ ce qui va équivaloir à 10% du montant total des travaux pour effectuer un trajet de sentier afin d'assurer la continuité de Saint-Ferdinand jusqu'à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

AVENIR-POSTES CANADA

Attendu qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

Attendu que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

Attendu que les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

Attendu qu'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires de «verdir» Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande 1) Réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre à parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même; 2) Participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays.

****Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les 10 et 11 octobre. ****

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Fermeture des chalets – De bonnes habitudes peuvent prévenir les vols



À l'approche de l'automne, la Sûreté du Québec souhaite rappeler aux propriétaires de résidences secondaires que l'adoption d'habitudes sécuritaires peut prévenir les vols ou le vandalisme envers leurs propriétés pendant leur absence.

Lorsque vous quittez votre propriété, évitez d'y laisser des objets de valeur et assurez-vous que les rideaux soient fermés pour que l'intérieur ne soit pas visible. Évitez également de laisser à l'extérieur de votre chalet des outils ou des objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou à forcer les serrures.

Burinez vos objets de valeur

À l'aide d'un burin, gravez votre numéro de permis de conduire sur vos objets de valeur. Les objets ainsi marqués ont peu d'attrait pour les voleurs et receleurs. De plus, en cas de vol, cela facilite le travail des policiers.

Tenez un inventaire

Faites l'inventaire de tous vos biens et gardez-le en lieu sûr. Si vous étiez victime de vol, il pourrait être utile aux policiers. Il est aussi recommandé de photographier vos objets.

Soyez observateur

Soyez à l'affût des éléments qui éveillent vos soupçons. Par exemple, si vous voyez un véhicule suspect, notez la marque, le modèle, la couleur, le numéro de plaque d'immatriculation et toute autre particularité pertinente.

Rappelons que la Sûreté du Québec a mis sur pied le programme Opération œil de lynx pour sensibiliser les citoyens aux mesures de sécurité à prendre pour protéger leur propriété contre le vol et le méfait. Ce programme s'adresse aux propriétaires et aux locataires de chalets situés en territoire non organisé ou en milieux isolés où la surveillance et le bon voisinage sont difficilement applicables. Pour en savoir davantage sur le programme, les citoyens sont invités à visiter le site web de la Sûreté du Québec, au sq.gouv.qc.ca. Il est également possible de télécharger la brochure du programme en cliquant sur le lien suivant : <http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/depliant-oeil-de-lynx.pdf>

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Objet : Début de la saison de la chasse – Les chasseurs invités à la prudence

Québec, le 27 septembre 2016– Dans les prochains jours, les adeptes de la chasse seront de plus en plus nombreux à fréquenter les zones forestières pour s'adonner à leur activité favorite. C'est pourquoi la Sûreté du Québec et la Protection de la faune du Québec désirent rappeler quelques conseils de sécurité pour garantir à tous, une saison de chasse sans incident.

Chaque année, les policiers et les agents de protection de la faune interviennent à la suite d'incidents reliés au respect des territoires de chasse, à l'abattage de bêtes, à l'utilisation négligente d'armes ou encore à la suite de disparition en forêt. Que vous pratiquiez la chasse à l'arc, à l'arbalète, aux armes à chargement par la bouche ou à la carabine, vous devez vous assurer d'agir de la façon la plus sécuritaire et courtoise possible, pour vous et vos confrères.

Le respect, c'est dans l'intérêt de tous

Le droit de chasser s'accompagne d'un devoir de partager les territoires de chasse. Que ce soit en territoire contrôlé (ZEC) ou sur les territoires libres des terres du domaine de l'État. Bien sûr, tout accès à un terrain privé doit avoir été convenu avec le propriétaire. Tous ont le droit de pratiquer cette activité de façon paisible. C'est pourquoi le savoir-vivre et la compréhension mutuelle sont essentiels pour éviter les conflits qui pourraient mener à des actes répréhensibles.

Si une situation conflictuelle émerge, il est du devoir de chacun de tenter de trouver une solution pacifique pour éliminer les tensions. Dans le cas où vous vous sentez lésé dans la pratique de votre activité de chasse, vous pouvez communiquer en tout temps avec le service SOS Braconnage au 1-800-463-2191. Pour tout problème d'intimidation ou de menaces, verbale ou physique, vous devez communiquer avec votre service de police local.

Utilisation des armes et visibilité

Une mauvaise utilisation des armes pendant la période de la chasse peut entraîner des blessures importantes, voire mortelles. C'est pourquoi la décision de tirer est de la responsabilité du chasseur, elle doit être réfléchie et le chasseur doit s'assurer de bien avoir identifié sa cible avant de tenter d'abattre un gibier. Dans certaines zones et pour certaines espèces, l'âge et le sexe de l'animal doivent aussi être pris en compte.

Notons, que toute personne qui s'aventure dans un milieu boisé pendant la période de la chasse, doit obligatoirement être vêtue d'un vêtement de couleur orangé fluorescent couvrant le dos les épaules et la poitrine pour pratiquer la chasse pendant les saisons où l'arme à feu est autorisée.

Le transport des armes doit se faire de façon sécuritaire. Dans ou sur un véhicule, les armes doivent être remises dans des étuis fermés, pendant la période considérée comme la nuit, soit une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, et elles ne doivent jamais contenir de cartouche non percutée dans la chambre, le chargeur ou le magasin.

Pensez-y avant votre départ...

Certains milieux boisés où se pratique la chasse peuvent être difficilement accessibles si un incident survient et qu'une intervention des services d'urgence est nécessaire. Le cas échéant, il est important d'être suffisamment équipé pour pouvoir assurer sa survie jusqu'à leur arrivée. C'est pourquoi il est fortement recommandé de prendre les précautions suivantes avant de partir :

- consulter la météo
- aviser un proche du lieu où vous chassez
- porter des vêtements bien adaptés si vous devez passer une nuit en forêt
- avoir une carte et une boussole et/ou un GPS
- éviter de s'aventurer dans un secteur trop isolé ou non familier
- vous munir d'une trousse de survie

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Emportez également des aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.

Notons qu'il est également important de vous réapproprier les techniques de lecture de cartes, boussoles et GPS avant votre départ. Si vous possédez un téléphone satellite, vous devez aussi connaître le numéro de téléphone des services d'urgence de la région où vous vous trouvez. Les policiers de la Sûreté du Québec et les agents de protection de la faune souhaitent à tous, une bonne saison de chasse !

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca